

Vaucluse RATIN le 24/09/2018

AVIS

Enquêtes publiques

COMMUNE DE JOUCAS

Avis d'enquête publique

Projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité de la commune de Joucas

Le public est informé que, par arrêté municipal n°50-18 en date du 14.09.2018, Monsieur le Maire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'élaboration du Règlement Local de Publicité (RLP). A cet effet, M. Pierre-Bernard Faguet a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Vice-Président du tribunal administratif de Nîmes.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 31 jours consécutifs, du **10 octobre 2018 au 9 novembre 2018 inclus**.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie et pourront être consultés aux jours et heures d'ouverture de la mairie, soit :

- Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et le samedi de 10 h à 11 h 30.

Un poste informatique sera également mis à disposition en mairie aux jours et heures susvisés pour une consultation du dossier en version numérique. Le dossier sera également consultable en ligne à l'adresse suivante : www.joucas.fr.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'élaboration du RLP et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête, ou les envoyer au commissaire enquêteur par écrit à l'adresse de la mairie (place de l'église 84220 Joucas), ou par voie électronique (urbanisme@joucas.fr).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie les jours suivants :

- Jeudi 25 octobre 2018 de 9 h à 12 h
- Vendredi 9 novembre 2018 de 9 h à 12 h 30

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie un mois après la date de clôture de l'enquête pour une durée d'un an, ainsi qu'à la préfecture de Vaucluse. Ils seront en outre publiés par voie électronique sur le site internet de la commune. Les personnes intéressées peuvent, sur demande et à leurs frais, obtenir communication de ces pièces.

Monsieur le Maire, Lucien AUBERT

108603700

Avis divers

Changement de régime matrimonial

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Xavier CHABRAN, notaire associé au sein de la SCP "Dominique BOUTELLER - Catherine MAIRE - Xavier CHABRAN - Pierre-Yves BOUTIN, notaires associés", titulaire d'un Office Notarial à Vannes - 24, rue des Chanoines, le 20 septembre 2018, Monsieur Michel Bernard Philippe MOREAU, Directeur de société, né à Paris (75017) le 30 novembre 1953, et son épouse et Madame Dominique Anne RAFFAELLI, née à Paris 16^{ème} arrondissement (75016) le 2 avril 1953, demeurant ensemble à Menerbes (84560) La Ventabrière - 15 route de Cavailon, tous deux de nationalité française, mariés à la Mairie de Saint-Jean-Brevelay (56660) le 9 septembre 1977 et actuellement sous le régime de la séparation de biens avec société d'acquêts ont apporté des parts sociales de la société dénommée **S.C. MOREAU PARTICIPATIONS**, dont le siège social est à Nantes (44100), 16 rue Lamoricière, Petite Halle Beaumanoir, à leur société d'acquêts. Conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code Civil, les oppositions des créanciers pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'Huissier de Justice à Maître Xavier CHABRAN, notaire à Vannes (56004) - BP 90147 - 24, rue des Chanoines.

Pour avis



COURTHEZON civil a uni par les Caderousse, à F domiciliée à Cou

Erica et I



CARPENTRAS. Péage et Erica I ments de maria(venus nombreux

Rachida e

